

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-026 à 24-049 incluse	26	03	07	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN
- Mme Leïla SEGHIR ayant donné pouvoir à M. Sylvain THOMAS

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-033 Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds municipal d'attractivité commerciale

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

2 8 MARS 2024

AFFICHÉ

2 8 MARS 2024

LE

Le Maire VILLE DE LOUVIERS
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703756-20240325-24-033-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-033-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

N° 24-033

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

RAPPORT

M. Daniel JUBERT rapporte que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions à verser dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale.

Depuis la création de ce Fonds, par délibération n°18-080 du 5 juillet 2018, le comité consultatif de la vie commerçante a analysé 76 dossiers de demandes de subvention pour des animations portées par les commerçants.

Le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni le 8 février 2024 pour analyser deux nouveaux dossiers.

Cette assemblée, composée de représentants de la majorité et de l'opposition municipale, ainsi que de représentants de l'association des commerçants, propose l'attribution d'une subvention sur les projets suivants :

- Une animation esthétique et maquillage bio proposée par l'épicerie Molendini, le 10 Février 2024, afin de créer une animation ludique pour tous.
- Une animation spectacle de magie proposée par l'épicerie Molendini, le 15 Mars 2024, dans la même optique d'une animation ludique pour tous.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la délibération n°18-080 du Conseil municipal du 5 juillet 2018 actant la création du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Vu la délibération n°21-068 du Conseil municipal du 12 avril 2021 actant la pérennisation et les nouvelles modalités d'instruction du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Considérant l'avis positif du Comité consultatif de la vie commerçante qui s'est tenu le 8 février 2024,

VOTE la subvention suivante :

Raison sociale	Objet de la demande	Montant total de l'animation	Pourcentage de subventionnement	Subvention de fonctionnement
MOLENDINI	Animation esthétique et maquillage bio, le 10 Février 2024	315 €	75 %	236,25 €
MOLENDINI	Animation spectacle de magie, le 15 Mars 2024	280 €	75 %	210 €

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-033-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024